

Carte de Surveillance des patients traités par Truxima® dans les maladies hors oncologie

Pourquoi ai-je reçu cette carte ?

Ce médicament peut vous rendre plus susceptible de développer des infections. Cette carte vous informe sur :

- ce que vous devez savoir avant de recevoir Truxima®;
- quels sont les signes d'une infection;
- que faire si vous pensez développer une infection.

Celle-ci comprend aussi votre nom et le nom et numéro de téléphone de votre médecin au verso.

Que dois-je faire avec cette carte ?

- Gardez cette carte avec vous tout le temps – par exemple dans votre portefeuille ou votre sac à main.
- Présentez cette carte lors de toute prise en charge par un médecin, infirmier/ère ou dentiste, et pas uniquement à votre médecin spécialiste qui vous a prescrit Truxima®.

Gardez cette carte avec vous pendant les 2 années suivant la dernière administration de Truxima®. En effet, les effets secondaires peuvent se développer plusieurs mois après avoir reçu le traitement.

Quand dois-je ne pas recevoir Truxima® ?

Vous ne devez pas recevoir Truxima® si vous avez une infection active ou un problème grave du système immunitaire.

Prévenez votre médecin ou votre infirmier/infirmière si vous êtes traité ou avez été traité par le passé par des médicaments pouvant affecter votre système immunitaire, comme une chimiothérapie.

Quels sont les signes d'une infection ?

Recherchez les signes possibles d'infection suivants :

- fièvre ou toux persistante;
- perte de poids;
- douleur sans vous être blessé,
- se sentir mal ou sans énergie

Si vous présentez un de ces signes, informez immédiatement votre médecin ou infirmier/ère.

Vous devez aussi les informer de votre traitement par Truxima®.

Que dois-je savoir d'autre ?

Rarement, Truxima® peut entraîner une infection grave du cerveau, appelée leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP). Celle-ci peut être fatale.

- Les signes de LEMP comprennent :
 - confusion, perte de mémoire ou troubles de la pensée;
 - perte d'équilibre ou un changement dans votre façon de marcher ou parler;
 - diminution de la force ou faiblesse d'un côté de votre corps;
 - trouble ou perte de la vision.

Si vous présentez un de ces signes, informez immédiatement votre médecin ou votre infirmier/ère. Vous devez aussi les informer de votre traitement par Truxima®.

Où puis-je avoir d'autres informations ?

Voir la notice de Truxima® pour plus d'informations.

Date de début de traitement et coordonnées

Date de la perfusion la plus récente :

Date de la première perfusion :

Nom du patient :

Nom du médecin :

Coordonnées du médecin :

Assurez-vous d'avoir la liste de l'ensemble des médicaments que vous prenez lors de chaque visite auprès d'un professionnel de santé.

Si vous avez des questions sur les informations contenues dans cette carte, adressez-vous à votre médecin ou à votre infirmier/ère.